

**ACCUEIL DE LOISIRS « L'ÎLE AUX ENFANTS » D'ARROU**

3, route des Bois – ARROU - 28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU - Tél. : 02 37 97 10 16 – alsh.arrou@grandchateaudun.fr

---

# NOTE D'INFORMATION

MERCREDIS 2019-2020

► **ACCUEIL DE LOISIRS : du mercredi 4 septembre 2019 au mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 inclus.**

- ✓ L'Accueil de Loisirs Intercommunal « l'Île aux Enfants » est habilité par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure-et-Loir.
- ✓ Il fonctionnera **sur le temps du mercredi**.
- ✓ La **capacité d'accueil sur le temps extrascolaire est de 20 enfants** (8 de moins de 6 ans et 12 de plus de 6 ans).
- ✓ L'Accueil de Loisirs est ouvert aux enfants âgés de 3 ans à 11 ans qui sont scolarisés à la Commune Nouvelle d'Arrou.
- ✓ La CAF et la MSA participent au financement de la structure.

► **JOURS ET HEURES D'OUVERTURE**

- ✓ Mercredi de 7h30 à 18h30

► **FREQUENTATION**

- ✓ Inscription par jour daté, à la journée (de 7h30 à 18h30) ou à la demi-journée (7h30-13h30 avec repas ou 13h30-18h30 sans repas).
- ✓ Une **fiche d'inscription annuelle avec les jours retenus (journée ou demi-journée) est à renseigner**.
- ✓ La structure peut accueillir les enfants en situation de handicap selon certaines conditions (prévoir au préalable un entretien avec le responsable de la structure).

► **INSCRIPTION**

- ✓ Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers.
- ✓ Dossier d'inscription disponible à l'Accueil de Loisirs « l'Île aux Enfants » aux horaires habituels d'ouverture.

► **Réception des dossiers :**

- ✓ Accueil de Loisirs « l'Île aux Enfants » aux horaires habituels d'ouverture.
- ✓ Renseignements complémentaires auprès du référent de l'Accueil de Loisirs « l'Île aux Enfants » (02 37 97 10 16) et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (07 71 44 15 90).
- ✓ L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le Péri-scolaire, les Accueils de Loisirs et l'École de Musique.

► **ENCADREMENT**

- ✓ Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnels qualifiés.

► **DOCUMENTS INDISPENSABLES POUR L'INSCRIPTION**

- ✓ Carnet de santé de l'enfant (photocopie pages vaccinations)
- ✓ Photocopie de l'avis d'imposition du foyer fiscal N-1
- ✓ Attestation d'assurance responsabilité civile « individuelle » ou « extra-scolaire » (durée de validité 1 an)
- ✓ Fiche sanitaire de liaison
- ✓ Livret de famille
- ✓ Décision du tribunal notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- ✓ P.A.I. (protocole d'accueil individualisé)
- ✓ Certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives (durée de validité 1 an)

En cas de réinscription sur une autre période aux Accueils de Loisirs/Accueils péri-scolaires de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, les documents justificatifs ci-dessus ne seront pas redemandés dans la limite de leurs durées de validité, sauf en cas d'éventuels changements (nouveaux vaccins). Merci de nous préciser dans quelle structure/période vous avez déjà inscrit votre enfant afin que l'on puisse récupérer vos documents fournis précédemment : .....

**ACCUEIL DE LOISIRS « L'ÎLE AUX ENFANTS » D'ARROU**

3, route des Bois – ARROU - 28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU - Tél. : 02 37 97 10 16 – alsh.arrou@grandchateaudun.fr

► **TARIFS :**

Revenus nets mensuels du foyer	TARIFS de la journée (de 7h30 à 18h30)		TARIFS de la ½ journée MATIN (de 7h30 à 13h30 avec repas)		TARIFS de la ½ journée APRES-MIDI (de 13h30 à 18h30 sans repas)	
	Famille de la C.D.C.	Famille hors C.D.C.	Famille de la C.D.C.	Famille hors C.D.C.	Famille de la C.D.C.	Famille hors C.D.C.
• jusqu'à 750 €	5.70 €	10.18 €	3.41 €	6.09 €	2.43 €	4.35 €
• de 751 € à 1 100 €	7.05 €	11.85 €	4.21 €	7.06 €	3.01 €	5.04 €
• de 1 101 € à 1 400 €	8.22 €	12.98 €	4.91 €	7.75 €	3.5 €	5.54 €
• de 1 401 € à 1 700 €	9.28 €	14.22 €	5.54 €	8.51 €	3.96 €	6.08 €
• de 1 701 € à 2 000 €	10.60 €	15.41 €	6.34 €	9.16 €	4.52 €	6.54 €
• de 2 001 € à 2 300 €	11.70 €	16.59 €	7,00 €	9.91 €	4.99 €	7.07 €
• plus de 2 301 €	12.86 €	17.67 €	7.64 €	10.66 €	5.48 €	7.61 €

➤ **Tarif sous réserve de la validation du Conseil Communautaire le 22 juillet 2019**

- ✓ Les tarifs sont calculés en fonction de vos revenus N-1.
- ✓ Dégressivité de 10 % pour le 2ème enfant et de 20 % à partir du 3ème enfant fréquentant également un des Accueils de Loisirs de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun.
- ✓ Le règlement sera à effectuer à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun (Centre des Finances Publiques de Châteaudun, 14 rue de la Madeleine, 28200 Châteaudun).
- ✓ En cas d'absence due à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation) et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence (matin et/ou soir Accueil périscolaire) ne seront pas facturés.

**Extrait du règlement intérieur**

- ✓ Le délai de prévenance pour annuler une inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs est de 48 h. L'annulation doit être notifiée par écrit (courrier, SMS, mail...) et adressée au responsable de l'Accueil de Loisirs. En cas du non-respect de cette procédure, l'inscription de l'enfant sera facturée (absence non justifiée).
- ✓ En cas d'absence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs, il est demandé de prévenir le responsable de l'Accueil de Loisirs. Dues aux accidents de la vie (décès, **perte d'emploi...**), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.
- ✓ Il est demandé de respecter l'horaire de fermeture de l'Accueil de Loisirs. En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Grand Châteaudun, **15 € par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.**

► **MODALITES DE PAIEMENT**

- ✓ Paiement par chèque (envoi postal) au Centre des Finances Publiques de Châteaudun, 14 rue de la Madeleine, 28200 Châteaudun.
- ✓ Paiement par virement au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.
- ✓ Paiement en espèces (jusqu'à 300 €) et en Carte Bancaire au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.
- ✓ Paiement par chèque CESU au Centre des Finances Publiques de Châteaudun.

**ACCUEIL DE LOISIRS « L'ÎLE AUX ENFANTS » D'ARROU**

3, route des Bois – ARROU - 28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU - Tél. : 02 37 97 10 16 – alsh.arrou@grandchateaudun.fr

# FICHE D'INSCRIPTION

M E R C R E D I S 2 0 1 9 - 2 0 2 0

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS :

**PERSONNE RESPONSABLE :**  PERE  MERE  TUTEUR

► Nom et prénom du responsable : .....

► Adresse domicile : .....

► Code postal : ..... ► Commune : .....

► N° téléphone maison : ..... ► N° téléphone travail : ..... ► N° portable(s) : .....

► E-mail (s) : .....

**PERSONNE CONJOINT(E) :**  PERE  MERE  Autres (à préciser):.....

► Nom et prénom du responsable : .....

► Adresse domicile : .....

► Code postal : ..... ► Commune : .....

► N° téléphone maison : ..... ► N° téléphone travail : ..... ► N° portable(s) : .....

► E-mail (s) : .....

## SITUATION FAMILIALE :

Nombre total d'enfants : .....

Nombre d'enfants à charge : .....

Marié (e)  Célibataire  Divorcé (é)  Pacsé (e)  Séparé (e)  Union maritale  Veuf (ve)  Autre

Décision du jugement (joindre une copie)

## REGIME :

AGRICOLE (MSA)  SNCF/RATP  REGIME GENERAL ET FONCTIONNAIRE

## ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS FAMILIALES :

► Allocataire :  OUI  NON  CAF  MSA  RSI  Autres (à préciser):.....

► Si oui, nom et prénom de l'allocataire : .....

► Numéro de l'allocataire (fournir un justificatif) : .....

## PROFESSION :

► Madame:..... ► Lieu de travail : .....

► Monsieur:..... ► Lieu de travail : .....

## ORGANISME QUI VERSE LES PRESTATIONS DE SANTE (remboursement maladie) :

CPAM  MSA  RSI  Autres (à préciser):.....

► Nom et prénom de l'assuré : .....

► Numéro de sécurité sociale (fournir un justificatif):.....

## PARTICIPATION ENTREPRISE :


OUI  NON

► Si oui, libellé et coordonnées de l'entreprise : .....

**ACCUEIL DE LOISIRS « L'ÎLE AUX ENFANTS » D'ARROU**

3, route des Bois – ARROU - 28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU - Tél. : 02 37 97 10 16 – alsh.arrou@grandchateaudun.fr

**MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS - Code de l'Action Sociale et des Familles**

 <p><b>FICHE SANITAIRE DE LIAISON</b></p>	<b>Enfant : Nom :</b> ..... <b>Prénom:</b> .....
	<b>Date de naissance :</b> ..... <b>Garçon :</b> <input type="checkbox"/> <b>Fille :</b> <input type="checkbox"/>
	<b>Adresse :</b> .....

**Accueil de Loisirs «l'Ile aux Enfants» - Dates du séjour :**

Cette fiche permet de recueillir les informations utiles pendant l'accueil de l'enfant.

**I - Vaccinations :** (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Vaccins obligatoires			Dates des derniers rappels	Vaccins recommandés			Dates
	oui	non			oui	non	
Diphtérie				Hépatite B			
Tétanos				Rubéole			
Poliomyélite				Coqueluche			
ou DT polio				Autres ( <i>préciser</i> )			
ou Tétracoq							
B.C.G.							

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires joindre un certificat médical de contre-indication - **Attention : le vaccin antitétanique ne présente aucune contre-indication**

**II – Renseignements médicaux concernant l'enfant :**

L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes ?

Rubéole	Varicelle	Angine	Scarlatine	Coqueluche
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Otite	Rougeole	Oreillons	Rhumatisme articulaire aigu	
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	

Allergies : Médicamenteuses :  oui  non Asthme :  oui  non Alimentaires :  oui  non

Préciser la cause de l'allergie et la conduite à tenir : .....

Indiquer les difficultés de santé (maladie, accident, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre.....

L'enfant dispose-t-il d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) ?  Oui  Non **Si oui, joindre une copie**

L'enfant est-il en situation de handicap ?  Oui  Non

**III - Recommandations utiles des parents :**

Préciser si l'enfant porte des lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc... ?.....

**IV - Responsable légal de l'enfant :**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse pendant le séjour : .....

Tél. domicile : ..... Travail : ..... Portable : .....

Nom et tél. du médecin traitant (*facultatif*) : .....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (*traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale*) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date : ..... Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*) :

# AUTORISATION DES PARENTS

MERCREDIS 2019 - 2020

- **Je soussigné (e) :** .....
- **Responsable de l'enfant :** .....
- **Autorise** l'équipe d'animation à le photographier ou le filmer dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs :  
 OUI  NON
- **Autorise** mon enfant à participer à toutes les activités de l'Accueil de Loisirs :  OUI  NON
- **Autorise** la Communauté de Communes du Grand Châteaudun à utiliser les photos et les films de mon enfant dans le cadre de la communication Intercommunale (site internet, bulletin communal et intercommunal....) :  OUI  NON
- **Autorise** le Directeur de l'Accueil de Loisirs ou/et un animateur à transporter mon (mes) enfant(s) dans leur véhicule, si nécessaire :  OUI  NON
- **Autorise** mon enfant à quitter l'Accueil de Loisirs sans accompagnement :  OUI  NON

## Noms et adresses des personnes autorisées à prendre l'enfant à la sortie :

- ① .....  
► N° téléphone maison : ..... ► N° téléphone travail : ..... ► N° portable : .....
- ② .....  
► N° téléphone maison : ..... ► N° téléphone travail : ..... ► N° portable : .....
- ③ .....  
► N° téléphone maison : ..... ► N° téléphone travail : ..... ► N° portable : .....

## Noms et adresses des personnes à prévenir en cas d'urgence :

- ① .....  
► N° téléphone maison : ..... ► N° téléphone travail : ..... ► N° portable : .....
- ② .....  
► N° téléphone maison : ..... ► N° téléphone travail : ..... ► N° portable : .....
- Nom du médecin traitant : ..... ► N° téléphone : .....

- En cas d'absence de celui-ci, nom et n° de téléphone d'un autre médecin à contacter :  
.....

- Le : ..... ► Signature du représentant légal :

- Impôt
- Assurance
- Vaccination
- Certificat médical

**ACCUEIL DE LOISIRS « L'ÎLE AUX ENFANTS » D'ARROU**

3, route des Bois – ARROU - 28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU - Tél. : 02 37 97 10 16 – alsh.arrou@grandchateaudun.fr

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :**

► Nom : ..... Prénom : .....

► Date de naissance : ..... Age : .....  Garçon  Fille

► Fréquentation à l'Accueil de Loisirs (cocher les jours retenus) :

DATES (du mercredi 4 septembre 2019 au mercredi 1 <sup>er</sup> juillet 2020 inclus)	ACCUEIL EXTRASCOLAIRE		
	JOURNEE de 7h30 à 18h30	DEMI-JOURNEE de 7h30 à 13h30 avec repas	DEMI-JOURNEE de 13h30 à 18h30 sans repas
Mercredi 4 septembre 2019			
Mercredi 11 septembre 2019			
Mercredi 18 septembre 2019			
Mercredi 25 septembre 2019			
Mercredi 2 octobre 2019			
Mercredi 9 octobre 2019			
Mercredi 16 octobre 2019			
Mercredi 6 novembre 2019			
Mercredi 13 novembre 2019			
Mercredi 20 novembre 2019			
Mercredi 27 novembre 2019			
Mercredi 4 décembre 2019			
Mercredi 11 décembre 2019			
Mercredi 18 décembre 2019			
Mercredi 8 janvier 2020			
Mercredi 15 janvier 2020			
Mercredi 22 janvier 2020			
Mercredi 29 janvier 2020			
Mercredi 5 février 2020			
Mercredi 12 février 2020			
Mercredi 4 mars 2020			
Mercredi 11 mars 2020			
Mercredi 18 mars 2020			
Mercredi 25 mars 2020			
Mercredi 1 avril 2020			
Mercredi 8 avril 2020			
Mercredi 29 avril 2020			
Mercredi 6 mai 2020			
Mercredi 13 mai 2020			
Mercredi 20 mai 2020			
Mercredi 27 mai 2020			
Mercredi 3 juin 2020			
Mercredi 10 juin 2020			
Mercredi 17 juin 2020			
Mercredi 24 juin 2020			
Mercredi 1 juillet 2020			

► Je m'engage à ce que mon enfant : ..... fréquente l'Accueil de Loisirs les jours cochés ci-dessus.

► Le : ..... ► Signature du représentant légal :

## ACCUEIL DE LOISIRS « L'ÎLE AUX ENFANTS » D'ARROU

3, route des Bois – ARROU - 28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU - Tél. : 02 37 97 10 16 – alsh.arrou@grandchateaudun.fr

# REGLEMENT INTERIEUR

M E R C R E D I S 2 0 1 9 - 2 0 2 0

### Généralités

L'Accueil de Loisirs «l'île aux Enfants» de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun, agréé par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations d'Eure et Loir accueille **sur le temps périscolaire (matin et/ou le soir) les enfants de 3 ans à 11 ans qui sont scolarisés à La Commune Nouvelle d'Arrou. La CAF et la MSA participent au financement de la structure.**

Les Accueils de Loisirs ne sont pas une « garderie », mais une structure qui prend en compte des exigences pédagogiques spécifiques inscrites dans un projet éducatif.

### Ouverture : du mercredi 4 septembre 2019 au mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020 inclus.

- ✓ Mercredi de 7h30 à 18h30

Il est demandé de respecter les horaires de fin d'activité. En cas de dépassement horaire sauf cas exceptionnel à l'appréciation de la CDC du Grand Châteaudun, 15 € par quart d'heure sera facturé et tout quart d'heure entamé est dû.

### Inscription

- Inscription par jour daté, à la journée (de 7h30 à 18h30) ou à la demi-journée (7h30-13h30 avec repas ou 13h30-18h30 sans repas).
- Dans la limite des places disponibles et en prenant en compte l'ordre d'arrivée des dossiers
- Une fiche d'inscription annuelle avec les jours retenus (journée ou demi-journée) est à renseigner.
- Dossier d'inscription disponible à l'Accueil de Loisirs «l'île aux Enfants» aux horaires habituels d'ouverture.
- Renseignements complémentaires auprès du référent de l'Accueil de Loisirs «l'île aux Enfants» (02 37 97 10 16) et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (07 71 44 15 90).
- Réception des dossiers :
  - Accueil de Loisirs «l'île aux Enfants» aux horaires habituels d'ouverture.
  - Renseignements complémentaires auprès du référent de l'Accueil de Loisirs «l'île aux Enfants» (02 37 97 10 16) et/ou auprès du coordonnateur Petite Enfance, Enfance, Jeunesse (07 71 44 15 90).
- L'inscription sera validée sous réserve que le demandeur soit à jour de ses règlements de factures concernant le Périscolaire, les Accueils de Loisirs et l'Ecole de Musique.
- Le délai de prévenance pour annuler une inscription de l'enfant à l'Accueil de Loisirs est de 48 h. L'annulation doit être notifiée par écrit (courrier, SMS, mail...) et adressée au responsable de l'Accueil de Loisirs. En cas du non-respect de cette procédure, l'inscription de l'enfant sera facturée (absence non justifiée).
- En cas d'absence de l'enfant à l'Accueil de Loisirs, il est demandé de prévenir le responsable de l'Accueil de Loisirs.

### Joindre obligatoirement au dossier d'inscription :

- Carnet de santé de l'enfant (photocopie pages vaccinations)
- Photocopie de l'avis d'imposition du foyer fiscal N-1
- Attestation d'assurance responsabilité civile «individuelle» ou «extra-scolaire» (durée de validité 1 an)
- Certificat médical d'aptitude à la pratique d'activités physiques et sportives (durée de validité 1 an)
- Fiche sanitaire de liaison
- Livret de famille
- Décision du tribunal notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu
- P.A.I. (protocole d'accueil individualisé)

### Encadrement

Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, les équipes sont composées de personnel qualifié renforcées éventuellement par des intervenants diplômés pour la pratique des activités dites à risques, ou nécessitant une spécificité (activités nautiques, escalade, ...).

**ACCUEIL DE LOISIRS « L'ÎLE AUX ENFANTS » D'ARROU**

3, route des Bois – ARROU - 28290 COMMUNE NOUVELLE D'ARROU - Tél. : 02 37 97 10 16 – alsh.arrou@grandchateaudun.fr

---

**Accueil**

Le(s) parent(s), ou autre(s) personne(s) accompagnant l'(les) enfant(s) devront émerger une feuille de présence, le matin et le soir. **Les parents devront signer une décharge, si leur (s) enfant (s) est/sont confié(s) à une tierce personne à la sortie de l'Accueil Périscolaire.**

**Activités**

Différentes activités pédagogiques et animations sont organisées sur le temps périscolaire du matin et du soir. Il est interdit d'apporter des jouets personnels ainsi qu'un goûter à l'Accueil de Loisirs.

**Discipline**

Les enfants sont tenus au respect de l'encadrant et des adultes en général et doivent se respecter mutuellement.

**Tout manquement et débordement, toutes violences physiques ou morales seront soumis à l'avis de la Commission Petite Enfance-Enfance-Jeunesse, par l'intermédiaire de son Vice-président, qui jugera de la gravité des faits. Une exclusion de l'Accueil de Loisirs pourra être proposée.**

**Tarifs**

Le règlement de la participation s'effectuera à réception de la facture, après le séjour, auprès de la Trésorerie de Châteaudun. Possibilité de paiement par chèque, espèces (jusqu'à 300 €), Carte Bancaire et Chèque Emploi Service Universel (CESU).

**Absence** : Dues à l'état de santé de l'enfant (maladie, hospitalisation, ...), sur demande de la famille et sur présentation d'un certificat médical, les jours d'absence ne seront pas facturés. Dues aux accidents de la vie (décès, perte d'emploi...), sur demande de la famille et sur présentation d'un justificatif (certificat de décès,...), les jours d'absences ne sont pas facturés.

**Sécurité – Hygiène**

En cas de problème de santé, le responsable de l'Accueil de Loisirs ou les animateurs se chargent de contacter les parents puis le médecin traitant ou les pompiers qui seront amenés à intervenir dans toute urgence. Le personnel d'encadrement n'est pas habilité à donner des médicaments à l'enfant dans le cadre d'un traitement médical. Les enfants devront être à jour de leurs vaccins.

Le responsable de l'Accueil de Loisirs se réserve le droit de refuser un enfant ne présentant pas les conditions suffisantes d'hygiène, de propreté et lors d'éventuelles maladies contagieuses. Pour des raisons de gestion et d'organisation, l'enfant doit être propre et ne pas porter de couche.

**Assurance**

Une assurance couvre les enfants et l'ensemble du personnel. Elle n'intervient cependant qu'en complément de l'assurance familiale.

**Divers**

**Les enfants sont quelquefois filmés et/ou photographiés dans le cadre des activités de l'Accueil de Loisirs. Une autorisation des parents est requise.**

**Repas**

Nous vous rappelons que l'enfant doit avoir pris son petit déjeuner avant de venir à l'Accueil de Loisirs. Le goûter est fourni et pris à l'Accueil de Loisirs. Les goûters personnels ne sont pas autorisés.

**Je, soussigné (e)**

**Père – Mère – Responsable légal\* – de l'enfant (\* Rayer les mentions inutiles) :**

Nom : ..... Prénom : .....

Domicilié (e) à : .....

**M'engage à respecter le règlement intérieur et les horaires d'accueil, d'activités et de départ définis pour l'Accueil de Loisirs «l'Île aux Enfants».**

Le : .....

**Signature (s) du (des) responsables de l'enfant :**

Le : .....

**Responsable de L'Accueil de Loisirs «l'Île aux Enfants»**